

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-THOIS

SEANCE DU 10/09/2026

L'an deux mil vingt-six, le dix septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en salle de Conseil, sous la présidence de **Mme PAUGAM Hélène, Maire**.

Nombre de Membres :

Présents : 13	En exercice : 15	Ont pris part au vote : 15
Date convocation : 04/09/2026	Date affichage : 08/09/2026	Secrétaire Séance : Paola JACOPIN

Présents : Hélène PAUGAM, Xavier YANNOU, Anne ROSPARS, Jean-Michel AUTRET, Erwan KERAVAL, Éléonore LE BARS-LE MEUR, Cécile OLLIVIER, Marcel MORVAN, Valérie LE BERRE, Bernard SALIOU, Elisa PEDOUX, Eric BIZOUARN, Philippe KERSULEC,

Absent(s) excusé(s) : Christine LESAUX (Pouvoir à M. Bernard SALIOU), Aurélien LE MOIGNE (Pouvoir à M. Xavier YANNOU)

D-54_2026.09.10 – Création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1112-23 relatif à la création de conseils des jeunes ;
Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Considérant la volonté de la municipalité de favoriser l'apprentissage de la citoyenneté, de permettre l'expression de la jeunesse et de l'impliquer dans la vie locale de la commune ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par Quinze** voix pour, **Zéro** abstention, et **Zéro** voix contre

- **Décide** la création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) sur le territoire de la commune.
- **Précise** que le CMJ a un rôle consultatif et éducatif, destiné à initier les jeunes aux processus démocratiques et à relayer les initiatives liées à la vie quotidienne dans la commune.
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents afférents à la mise en place de cette instance.

Fait à Saint-Thois, le 15/09/2026

Le Maire, **Hélène PAUGAM**

